



synergie

Etude de caractérisation des déchets photovoltaïques et identification des méthodes de valorisation en local

Principe

Les panneaux photovoltaïques sont considérés depuis mai 2020 comme des déchets réglementés par la Province Sud en tant que déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E). Selon le principe de responsabilité élargie aux producteurs (REP), les importateurs doivent dorénavant disposer d'un plan de gestion validée par les services de la Province, lequel plan prévoit la collecte, la valorisation et le traitement des déchets en fin de vie.

Le cluster Synergie qui regroupe un grand nombre d'entreprises du photovoltaïque, est un des interlocuteurs de la Province Sud pour la définition et la mise en œuvre du plan de gestion. Contrairement à la plupart des autres filières de déchets réglementées (pneus, accumulateurs, huile...), les panneaux photovoltaïques ont une durée de vie longue puisque les producteurs apportent des garanties de 80% de rendement initial à 20 ans.

En raison de cette spécificité, la filière souhaite explorer l'ensemble des solutions techniques et financières avant de contractualiser avec l'éco-organisme Trecodec, responsable des plans de gestion pour l'ensemble des autres déchets réglementés.

Description

La réalisation en externe d'une étude pour :

- estimer les flux de déchets années par années ;
- quantifier les composants par type de panneaux ;
- identifier l'ensemble des méthodes de revalorisation/recyclage des flux ;
- anticiper sur la variation des prix pour le traitement ;
- prioriser les méthodes de valorisation selon une approche comparative coût/maturité du procédé et impact environnemental ;
- étudier les possibilités locales de revalorisation ou de démantèlement via la production d'un business model
- définir un mécanisme et un montant de l'écoparticipation à mettre en place.

Eléments financiers

Montant total du projet : 3 000 000 FCFP

Subvention ADEME-PS

8%

Éléments techniques / Mise en œuvre

- 1) Phase 1 : état des lieux de la filière
- 2) Phase 2 : valorisation des composants
- 3) Phase 3 : analyse technico-économique
- 4) Restitution aux partenaires et acteurs

Résultats / Bilan

L'étude a permis une évaluation du gisement des déchets photovoltaïques en incluant l'ensemble du territoire et l'ensemble des producteurs (catégorie 1 et catégorie 2).

Cette évaluation a permis de définir 3 scénariis possibles sur la gestion de ces déchets.

- Export des déchets
- Valorisation locale et export
- Valorisation totale sur le territoire

L'étude démontre que le 3ème scénario est le plus viable financièrement. Suite à une diffusion de l'étude auprès des producteurs, des groupes de travail vont être menés pour définir le plan de gestion.



Valorisation de l'expérience

- Communication lors de la soirée des lauréats de l'économie circulaire.
- Communication auprès des 50 entreprises adhérentes au cluster
- Communication au membre du Gouvernement en charge de la transition énergétique

Facteurs de réussite

- Opportunité de création d'une filière locale pour gestion des déchets PV.
- Difficulté de mise en œuvre donc recommandation de mutualisation des retours d'expériences avec les éco-organismes locaux et les associations métropolitaines.



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Contacts

Angélique RENUCCI

Cluster Synergie

Manager

@ synergie.nc@gmail.com

Province Sud

Direction du Développement Durable des
Territoires (3dt)
20 34 00
3dt.contact@province-sud.nc

ADEME

Environnement.caledonie@ademe.fr
24 35 17